

# Communiqué de presse

11 octobre 2011

Chambre de  
commerce et  
d'industrie de Paris  
Seine-Saint-Denis

191 av Paul vaillant Couturier  
93000 Bobigny

[www.ccip93.fr](http://www.ccip93.fr)

Service Entrepreneurat  
0820 012 112 (0,12 €/min)

Une initiative de :



En partenariat avec :



Contact presse :  
Isabelle Garcin  
01 48 95 10 14  
06 74 59 48 48  
igarcin@ccip.fr

## Réussir en Seine-Saint-Denis

### Le forum de la création et de la jeune entreprise

Judi 1<sup>er</sup> décembre 2011 de 9h00 à 17h30  
à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Seine-Saint-Denis  
191 av Paul vaillant Couturier 93000 Bobigny

Comment trouver des conseils et des aides, comprendre les aspects sociaux et fiscaux, les financements et garanties, financer sa création d'entreprise, devenir auto-entrepreneur pour créer son emploi, quelles méthodes pour trouver ses premiers clients... En un mot : comment se faire accompagner pour réussir ?

Le 1<sup>er</sup> décembre aura lieu le forum Réussir en Seine-Saint-Denis, journée consacrée à l'accompagnement de la création et de la jeune entreprise, organisée à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Seine-Saint-Denis et du Conseil général, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et avec le concours financier du Fonds Social Européen.

Accueil sans rendez-vous, ateliers thématiques, les professionnels apporteront des réponses concrètes aux questions des porteurs de projet et dirigeants de jeunes entreprises.

Un effort particulier sera fait pour l'accueil et l'information des publics issus des quartiers sensibles qui comptent nombre d'entrepreneurs potentiels.

De nombreux témoignages illustreront des parcours réussis et un prix « Espoir de l'Economie » sera attribué à trois créateurs exemplaires du département.

En 2010, 15 498 entreprises ont été créées en Seine-Saint-Denis, soit 6,8 % de plus qu'en 2009\*. Ces chiffres qui attestent du dynamisme économique du département sont cependant nuancés par un grand nombre de radiations et procédures touchant des entreprises en difficulté (redressements judiciaires, liquidations). D'où l'importance de l'accompagnement initial qui doit être dispensé dès la création et durant les premières années de l'entreprise.

Cette initiative vise ainsi à favoriser le développement économique du territoire par la création d'entreprises et d'emplois.

**Information :** ☎ 0820 012 012 (0,12 €/minute) ou [www.ccip93.fr](http://www.ccip93.fr)

\*chiffres : source INSEE – traitement : APCE